

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

-----

**2015 DU 72-2** Approbation du programme des équipements publics de la ZAC de la Porte de Vincennes (12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>).

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Pénélope KOMITES,  
M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311- 1 et suivants et R.311-8 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2011 DU 108 des 11 et 12 juillet 2011 ayant approuvé l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que sur les modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC du secteur de la porte de Vincennes (12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DU 147 des 22 et 23 avril 2013 ayant approuvé les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une ZAC dans le secteur de la Porte de Vincennes (12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DU 289 des 12 et 13 novembre 2013 ayant approuvé le bilan de la concertation préalable, le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DU 72-1° des 28, 29 et 30 septembre 2015 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes ;

Vu le projet en délibération 2015 DU 72 en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose :

- 1 d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 2 d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 3 d'approuver le contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes avec la SEMAPA et d'autoriser Madame la Maire à le signer ;
- 4 d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 5 d'autoriser la SEMAPA à déposer les demandes de permis de démolir nécessaires à la réalisation de cette ZAC et, en particulier, à la démolition, en temps voulu et après relogement des habitants et des services impactés :
  - du bâtiment de logement géré par la RIVP au 3, 5, 7 rue Cristino Garcia,
  - des bâtiments de la DVD situé boulevard Carnot,
  - des bâtiments de la DEVE situés avenue de la Porte de Vincennes,
  - de l'annexe du collège Lucie Faure située rue Maryse Hilsz,
  - de logements de fonction communs à l'école élémentaire Maryse Hilsz et au collège Lucie Faure,
  - de certains équipements scolaires de l'école élémentaire Maryse Hilsz ;

Vu le programme des équipements publics de la ZAC de la Porte de Vincennes ci-annexé ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, Mme Pénélope KOMITES, M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, et Mme Alexandra CORDEBARD au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le programme des équipements publics de la ZAC de la Porte de Vincennes (12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairies des 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

**ZAC PORTE DE VINCENNES**  
(12<sup>ème</sup> ET 20<sup>ème</sup> arrondissements)

## Programme des équipements publics

Annexe au projet de délibération 2015 DU 72-2°

Le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC est défini par le tableau suivant :  
Nota, les index (numéros et lettres) renvoient au plan de repérage annexé au présent document

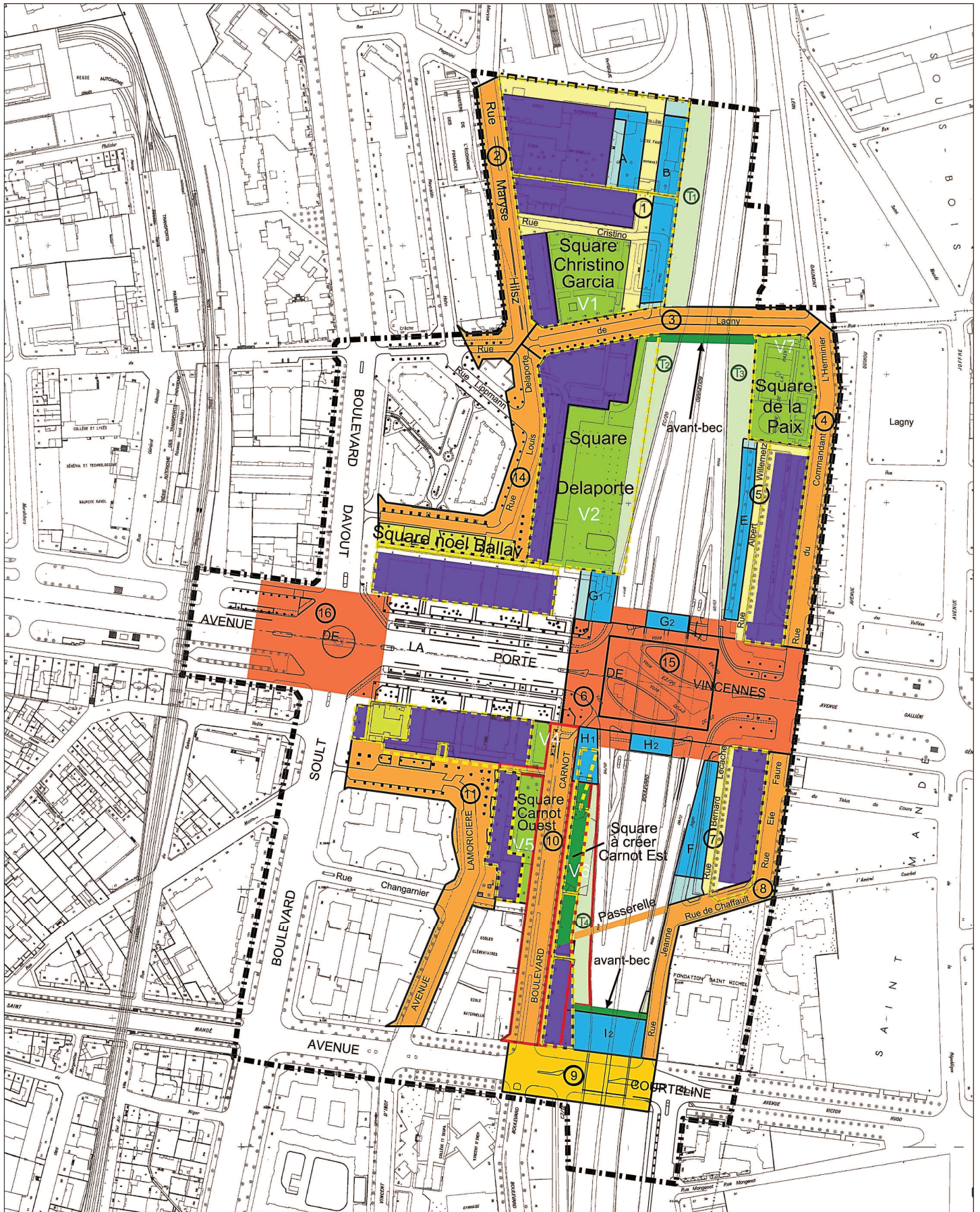
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT
Requalification du jardin public « Cristino Garcia » Environ 3 500 m <sup>2</sup> (V1)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification et agrandissement du jardin public « Delaporte » Environ 6 900 m <sup>2</sup> (V2)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification du jardin public « Carnot ouest » Environ 1 700 m <sup>2</sup> (V5)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification du jardin public « de la Paix » Environ 3 900 m <sup>2</sup> (V7)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'un jardin public « Carnot est » Environ 1 500 m <sup>2</sup> (V6)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Comblement des trémies existantes et réaménagement du franchissement du boulevard périphérique au niveau de l'avenue de la Porte de Vincennes (6 et 15)	Aménageur	Ville de Paris
Création des talus inversés (T1 à T4)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Réaménagement de talus (Carnot et Willemetz) (T3+T4)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création et végétalisation d'avant becs sur les franchissements existants (Lagny, Courteline)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'une passerelle dédiée de franchissement du boulevard périphérique dédiée aux circulations douces reliant Paris et Saint Mandé au niveau du boulevard Carnot et de la rue Jeanne Jugan	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'une voie nouvelle, de la rue de Lagny à la rue Maryse Hilsz, en passant entre le centre sportif et le groupe scolaire (1)	Aménageur	Aménageur
Réaménagement des voies Albert Willemetz et Bernard Lecache (5+7)	Aménageur	Aménageur
Requalification de l'avenue Courteline sur le franchissement du boulevard périphérique (9)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification des boulevard Carnot, rues Elie Faure et Commandant l'Herminier, DU Chaffault et Jeanne Jugan avec la réalisation d'aménagements cyclables pour compléter le réseau existant (4, 8 et 10)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
L'amélioration des continuités piétonnes Est/Ouest au niveau du Cours de Vincennes, à l'intersection du tramway avec les boulevards Soult et Davout : interventions légères telles qu'apport de végétation ou de signalétiques pour faciliter la compréhension des cheminements existants vers le tramway et les commerces et leur donner un caractère moins minéral (16)	Ville de Paris	Ville de Paris

Végétalisation des espaces publics	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création réseaux eaux usées et pluviales associés à la voie nouvelle et au réaménagement des rues Willemetz et Lecache	Aménageur	Aménageur
Création réseau d'eau potable associé à la voie nouvelle et au réaménagement des rues Willemetz et Lecache	Eau de Paris/Aménageur	Eau de Paris/ Aménageur
Création réseau d'eau non potable lié à la voie nouvelle et aux voies Willemetz et Lecache	Aménageur	Aménageur
Extension éclairage public	Aménageur	Aménageur
Réseau de distribution électrique	ERDF/Aménageur	ERDF/ Aménageur
Autre réseau de distribution d'énergie	Opérateur de distribution / Aménageur	Opérateur de distribution / Aménageur
Réseaux télécommunications	Opérateur(s) telecom./ Aménageur	Opérateur(s) telecom. / Aménageur
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Centre des cultures urbaines dédié à la musique et la danse Environ 1 110 m <sup>2</sup> SDP	Ville de Paris	Ville de Paris
Gymnase Environ 2 500 m <sup>2</sup> SDP	Aménageur	Ville de Paris
Reconstitutions d'équipements pour environ 440 m <sup>2</sup> SDP : Réfectoire du groupe scolaire Maryse Hilsz Deux logements de fonction Sanitaires Escalier de secours de l'école Maryse Hilsz et tout dispositif de sécurité ou autre équipement démolé nécessaire au fonctionnement de l'école	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris

*Lorsque le Maître d'ouvrage désigné est la Ville de Paris, elle est susceptible de réaliser ou faire réaliser l'équipement selon toutes les possibilités de montage juridique que lui offrent les textes législatifs et réglementaires qui incluent notamment :*

- Réalisation en régie ;
- Transfert de maîtrise d'ouvrage de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP » ;
- Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ;
- Mandat de maîtrise d'ouvrage de la loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP ».



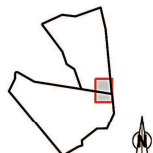


# Z.A.C. DE LA PORTE DE VINCENNES

Plan de repérage annexé au bilan prévisionnel annexé au traité de concession d'aménagement et au programme des équipements publics

MAIRIE DE PARIS

12<sup>ème</sup> / 20<sup>ème</sup> arrondissements



DATE : Septembre 2015  
Dessiné par : A.R.

Périmètre de l'opération		Voirie	
	Existant conservé		Participation Ville 0%
	Projet : bati / non bati		Participation Ville 50%
	Espace vert à réaménager		Participation Ville 80%
	Talus périphérique		Participation / Financement Ville 100%
	Espace vert existant		
	Espace vert et avant-vec à créer		
	Contour foncier actuel		
	Variante		

ECHELLE: 0 10 20 30 40 50

100m